

GUIDE DE REPRISE D'ACTIVITE

TENNIS DE TABLE - SAISON 2020 - 2021

1^{ER} Septembre 2020

- **Objectifs :**

- ➔ Priorité à la santé.
- ➔ Rassurer et faire jouer.
- ➔ Accueillir de nouveaux licenciés

- Propositions faites dans l'état actuel des consignes gouvernementales
- Tenir compte également des consignes locales
- Possibles adaptations selon l'évolution de ces consignes fédérales servant de préconisations pour déclinaison régionale, départementale ou locale en indiquant le niveau de décision
- Assurer une veille réglementaire régulière

ACCUEIL DANS LES CLUBS

- **Autorisation d'ouverture de la salle :**

- ➔ Vérifier sa situation sanitaire dans le territoire sur le site : <https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Prefectures>.
- ➔ S'appuyer sur les consignes sanitaires préparées par la FFTT pour expliquer aux municipalités comment le tennis de table local prend en compte la protection des licenciés.

- **Licence - Certificat médical :**

- ➡ Validité du certificat médical : 3 ans.
- ➡ Mais consignes particulières pour les personnes ayant été atteintes par le Covid 19.

Les principes réglementaires de la licenciation ou de son renouvellement ne seront pas modifiés, comme l'a rappelé aux Fédérations la Direction des Sports : « à ce jour, aucune disposition du code du sport en vigueur ne permet donc d'y déroger ».

Pour rappel, la procédure de renouvellement de la licence est la suivante : une consultation médicale tous les trois ans avec la rédaction d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive et pour les deux années intermédiaires le remplissage du questionnaire santé « QS-SPORT ».

Cependant, un certain nombre de licenciés peuvent avoir eu des soucis de santé pendant la saison ou depuis le début de la pandémie. Nous invitons donc chacun à remplir avec rigueur et objectivité le « QS-SPORT ». Celui-ci fera apparaître les problèmes de santé intercurrents survenus depuis un an. Il sera alors important de prendre contact avec le médecin traitant afin de s'assurer de l'absence de complications ou de contre-indications à la reprise de l'activité sportive.

Les infections au Covid-19 sont responsables de complications cardiovasculaires ou respiratoires, parfois retardées qui doivent être prises en charge afin d'éviter un éventuel accident lors de la pratique sportive.

Le club des cardiologues du sport a publié un document sur les 10 règles d'or à suivre pour la reprise sportive. [ICI](#)

Retrouvez les recommandations sanitaires éditées par le Ministère chargé des sports [ICI](#).

- **Favoriser le respect des gestes barrières :**

- ➡ Distanciation physique
- ➡ Port du masque
- ➡ Lavage de main ; le port de gants est inutile
- ➡ Limitation du nombre de personnes ; éviter le brassage des participants
- ➡ Affichage des consignes dans les salles (affiche FFTT)

Quel est le désinfectant à utiliser pour nettoyer le matériel du club ?

- Pour les tables : Pour ne pas abîmer le revêtement, il est conseillé de nettoyer les tables avec de l'eau et du savon. En revanche, il est fortement déconseillé d'utiliser des produits virucides ou hydroalcooliques. Pour un nettoyage plus rigoureux et mieux adapté à vos tables intérieures, Cornilleau a développé un protocole simple, recommandé après plusieurs tests par son département.
- Pour les séparations : Vous pouvez utiliser les mêmes produits que pour les tables
- Pour les raquettes : Eau et savon. Ne pas tremper la raquette dans une bassine d'eau savonneuse. Utilisez une éponge neuve de tout autre produit antérieur et imbitez celle-ci d'eau et de savon. Ne pas laisser la raquette sécher au soleil.

Comment mettre en place le marquage des balles ?

Si vous arrivez au club avec vos propres balles, il est recommandé de les marquer avec vos initiales à l'aide d'un marqueur ou d'un feutre, afin que l'inscription soit bien distinguable. Les balles du club, destinées à être prêtées aux adhérents, pourront être marquées avec des formes géométriques différentes (carrés, triangles, ronds...).

Faut-il porter un gant sur la main libre ?

Il n'est pas conseillé de porter de gant sur la main libre, il est plutôt recommandé de se laver les mains fréquemment ou d'utiliser le gel hydroalcoolique.

Comment prévoir le planning d'occupation de la salle ? Comment gérer le nombre de personnes présentes sur les créneaux horaires ?

Un système d'inscription est à prévoir afin de contrôler le nombre de personne mais aussi de pouvoir contacter toutes les personnes qui auraient croisé dans la salle une personne malade. Vous pouvez utiliser des outils tels que Doodle ou Google Sheets, Excel, des documents partagés sur lesquels vos adhérents pourront signaler le créneau horaire sur lequel ils souhaitent se positionner. C'est ensuite à vous de gérer le nombre d'inscrits et de faire en sorte que le quota ne soit pas dépassé.

Pensez également à prévoir des temps de battements plus importants entre les séances, afin de pouvoir assurer le nettoyage régulier de la salle et d'éviter les croisements entre les différents groupes.

Jusqu'à quand ces mesures seront-elles en place ?

La date de fin de validité de ces mesures n'est pas encore connue. Elle reste dépendante des annonces du Gouvernement. Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'évolution de la situation.

FFTT
Fédération Française
de Tennis de Table

COVID-19 | "AU PING, JE ME PROTÈGE ET JE PROTÈGE LES AUTRES"

PROTOCOLE PHASE 4

LES CLUBS

- Désignez un responsable Covid-19 pour accueillir et vérifier le respect des **consignes sanitaires** pendant les séances.
- Installez la salle en **limitant la manipulation** du matériel (tables, filets, séparations, salles...).
- En dehors des phases de jeu, une **distanciation de 2 mètres** reste obligatoire.
- Concernant les vestiaires, les douches et le club house de votre club, **respectez les consignes gouvernementales et locales.**
- Nettoyez** le dessus des tables et des séparations au montage ainsi que les balles, entre chaque créneau et lors du démontage de la salle.
- Les clubs définissent le nombre de pratiquants dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

AVANT DE JOUER

- Chaque joueur arrive à l'entraînement/match avec son **propre matériel** (raquette, serviette, bouteille d'eau...), nettoyé avant et après la séance.
- Il est préférable de déposer **ses affaires dans un endroit isolé** et de ne pas les déplacer jusqu'à la fin de la séance.
- Tous les joueurs se **nettoient les mains** en arrivant dans la salle.

PENDANT LA SEANCE

- Les changements de côtés ne sont pas autorisés **sauf en match de compétition.**
- Les joueurs ne doivent pas **s'essuyer les mains sur la table** ni souffler sur la balle.
- L'utilisation du petit matériel (bassines, cerceaux, plots...) est **déconseillée**, il reste néanmoins **autorisé s'il est nettoyé avant chaque séance.**
- La **poignée de main** à la fin de la partie **n'est pas autorisée**. Elle pourra être remplacée par un signe avec la raquette.

CONSEILS

Mettre à disposition de tous un moyen pour se nettoyer les mains (savon, gel hydroalcoolique...).

Porter un masque en dehors des phases de jeu. Les encadrants doivent porter un masque.

Nettoyer ses mains régulièrement.

Paris, le 28 août 2020.







En plus des gestes barrières généraux (pas de poignées de main ni d'embrassades, distance physique, touer dans son coude...), voici les consignes sanitaires à respecter pour une reprise du Ping en toute sécurité. Ces consignes s'ajoutent à celles du gouvernement et du Ministère des Sports (du 22 juin 2020). Ces consignes sont applicables sous réserve des modalités de déroulement préfectorales et locales.

- **Référent Covid : un (ou plusieurs par club) présent obligatoirement aux heures d'ouverture de la salle**
- **Concernant les vestiaires, les douches et le « club house »**
- Respecter les consignes gouvernementales et locales
Responsabiliser les participants en leur faisant valoir le principe de précaution
Etablir une liste nominative des présents à chaque créneau (registre daté)
Pour les cas positifs connus après la séance : prendre contact avec l'ARS






2) LES ENTRAÎNEMENTS – PRATIQUE EN SALLE

- Le protocole précédent relatif à l'entraînement est toujours la référence ; il l'est également pour les nouvelles pratiques.
- A partir de ce jour, aménagements à prévoir dans le cadre de la poursuite du déconfinement pour les entraînements et les compétitions loisirs.

1. Préparation de la salle et des séances

-  Le club définit le nombre de pratiquants dans le respect des règles sanitaires en vigueur localement ainsi que les créneaux horaires en fonction du nombre de tables (et des espaces de jeu sans table). En dehors des phases dynamiques de jeu, une distanciation physique de 2 mètres reste obligatoire ;
-  Le club se charge de l'installation du matériel (2 personnes maximum respectant en permanence la distanciation sanitaire et portant des gants jetables pour toutes les manipulations ; lavage des mains obligatoire après manutention) : désinfection (poignées de porte, haut des séparations des aires de jeu, plateaux des tables, balles, petit matériel pédagogique) ;
-  Chaque aire de jeu doit être délimitée individuellement (pour matérialiser chaque aire de jeu vous pouvez utiliser des séparations de tennis de table)
-  Affichage des gestes barrières tennis de table à l'accueil de la structure ;
-  Les climatisations sont autorisées dans les salles, mais pas les ventilateurs ;
-  Le club nomme un responsable de l'accueil qui veille au respect de l'ensemble des règles sanitaires.

2. J'arrive à la salle de tennis de table

-  Toute personne présentant des symptômes (température, difficultés respiratoires ...) ne doit pas se rendre dans une salle de pratique pongiste ;
-  Respecter les règles de distanciation sociale en vigueur pour vos déplacements jusqu'aux lieux de pratique sportive quel que soit votre moyen de locomotion ;
-  Accueil des pratiquants (à minima une personne responsable de l'accueil pour organiser la circulation) en respectant les distances sociales avec nettoyage obligatoire des mains (gel hydro alcoolique ou eau savonnée à l'arrivée ainsi qu'au départ) ;
-  Seuls les pratiquants inscrits nominativement sur le créneau horaire peuvent rentrer dans la salle ; les accompagnateurs (parents ...) restent dehors,
-  Le club conserve la liste des participants de chaque séance.

3. Je vais jouer, le club doit :

- ➡ Prévoir un sens de circulation : si l'installation le permet privilégier une entrée et une sortie différente ; en tout état de cause on ne se croise pas ;
- ➡ Mettre des solutions hydro alcooliques ou autre (lingettes) en nombre suffisant en fonction du nombre de tables (1/table) à utiliser à l'entrée dans l'aire de jeu et à la sortie de l'aire de jeu ;
- ➡ Concernant les vestiaires, les douches et le « club house », respecter les consignes gouvernementales et locales ;
- ➡ Désinfecter régulièrement les parties techniques de la salle (aires de jeu, tables, haut des séparations) ainsi que le petit matériel (ramasseur de balles, cuvettes ...) au début de chaque séance ;
- ➡ Faire respecter le port du masque aux encadrants (dirigeants, techniciens) lorsque la distance est inférieure à 2 mètres ;
- ➡ Faire respecter l'interdiction de correction manuelle pour les entraîneurs ;
- ➡ Faire respecter les gestes barrières.

4. Je vais jouer, je dois :

- ➡ Apporter mon propre matériel ainsi que ma bouteille d'eau pour m'hydrater et ma serviette pour me sécher ;
- ➡ Isoler le matériel dont je ne me sers pas durant le jeu dans un lieu neutre
- ➡ Ne jamais serrer la main ou embrasser mon adversaire en début de rencontre
- ➡ Respecter une distanciation physique de 2 mètres en dehors des phases dynamiques de jeu, et si impossible porter un masque ;
- ➡ Toujours jouer du même côté de la table ;
- ➡ Ne jamais toucher la table (ainsi que le filet) ;
- ➡ Ne jamais m'essuyer les mains sur la table ;
- ➡ Ne jamais souffler sur la balle ;
- ➡ Essuyer ma demi-table avec une lingette (ou autre moyen désinfectant) en cas de gouttes de sueur sur la table ;

5. Je quitte l'aire de jeu, je dois :

- ➡ Ramasser toutes les balles,
- ➡ Nettoyer les balles, mon plateau de table et le haut des séparations de mon côté avec des lingettes (ou autre moyen désinfectant)
- ➡ Désinfecter mon ramasse balles (si usage personnel) ;
- ➡ Ne jamais serrer la main ou embrasser mon adversaire en fin de rencontre
- ➡ M'assurer que j'ai repris tous mes effets personnels.
- ➡ Insister sur le port du masque obligatoire en dehors des séquences de jeu si les règles de distanciation ne peuvent pas être respectées.
- ➡ Accueil des écoles : se référer aux consignes de l'Éducation Nationale : <https://www.education.gouv.fr/rentree-2020-modalites-pratiques-305467>.

3) LES COMPÉTITIONS

Organisation des compétitions

- Autorisation - déclaration pour les compétitions :
 - ➔ Une déclaration préalable est à effectuer auprès de sa mairie qui transmet, avec son avis, à la préfecture.
 - ➔ Des informations complémentaires sont en attente concernant les compétitions pour lesquelles la déclaration est obligatoire : Critérium fédéral, championnat par équipes, autres.
- Achats de gel : à prévoir par l'organisateur.
- Masques : à prévoir par chaque personne pour elle-même.
- Le recensement des présents doit être assuré par le référent Covid.
- Buvette :
 - ➔ La demande d'autorisation doit être faite auprès de la mairie en prenant en compte la situation sanitaire.
 - ➔ Préconiser une localisation spécifique de la buvette – selon le principe de restauration excepté dans la salle ou les gradins.
 - ➔ Engagement de l'organisateur pour que la compétition ait lieu dans tous les cas, avec ou sans buvette.
 - ➔ Une assurance pour couvrir l'impossibilité d'organiser une buvette est peu probable.

Règles pour toutes les compétitions

- Le public est autorisé dans la limite des jauges définies préalablement soit par l'Etat soit par le Préfet de département soit par le Maire.
- Si un joueur ne respecte pas les consignes sanitaires pendant une compétition, il peut être sanctionné par le juge-arbitre ou par la commission sportive compétente. S'il s'agit d'une personne non-joueur ou non licenciée, c'est au responsable du club de faire autorité.
- Si la Commission sportive concernée a connaissance, postérieurement à la compétition, de la participation d'un joueur mis en quatorzaine par l'ARS au moment de la rencontre, ce joueur doit être déclaré non qualifié, avec les conséquences qui en découlent, s'il en avait été avisé avant la rencontre.

Règles pour les compétitions individuelles

- S'assurer, le plus tôt possible, que le nombre de personnes attendu est compatible avec les règles sanitaires imposées par sa commune et communiquer rapidement les consignes à appliquer.
- Si un joueur qualifié pour l'épreuve est Covid avéré ou mis en quatorzaine (ARS), il est préconisé d'en tenir compte pour les conséquences sportives (ex. : maintien dans la division au critérium fédéral), sur décision de la commission sportive compétente.

Règles pour les compétitions par équipe

- Les doubles sont, à ce jour, autorisés.
- Les joueurs de l'équipe sont autorisés à rester sur le banc, ainsi qu'une personne supplémentaire (entraîneur, accompagnant...). Le port du masque est obligatoire.
- Si la salle est maintenue fermée par la municipalité, il est conseillé de rechercher une autre solution pour permettre la rencontre : jouer dans une autre salle (par exemple du club adverse) ou solliciter un report.
- Si un joueur qualifié pour l'équipe lors de la journée est mis en quatorzaine (ARS), et selon le nombre de joueurs qualifiés dans le club, la commission sportive compétente pourra décider d'évaluer la qualification des joueurs (brûlage) ou de reporter la rencontre.
- Il est important de disputer toutes les journées de la première phase. S'il n'est pas possible de terminer en décembre, par manque de dates, il est préférable de continuer en janvier pour terminer la phase 1.

Déroulement d'une épreuve

- Règles sanitaires : voir document « Préconisations sanitaires pour les compétitions ».

ATTENTION LE PREFET PEUT MODIFIER LE PROTOCOLE

4) DIVERS

Journées de découverte – promotion – fête des associations

- Le protocole est à adapter selon que la manifestation se déroule en extérieur ou dans une salle, en concertation avec les autorités locales.

Formations

- Elles sont autorisées en présentiel, en visio-conférence ou de façon mixte.

Réunions

- Privilégier la visio-conférence.
- Le port du masque est obligatoire en présentiel.

Eviter l'organisation des moments de convivialité (pots d'accueil, apéritif, repas...) ou **demander l'autorisation en mairie**

Retrouvez les guides de reprise du Ministère en charge des sports (01/09/2020)

Fiche rentrée sportive :

<http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreepratiquesportive.pdf>

Protocole sanitaire :

<http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreeprotocolesanitaire.pdf>